Compte rendu Conseil municipal du 05 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 novembre à 19h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Arnaud DUFOSSE, Maire.

Présent : Arnaud DUFOSSE, Thomas GUYOMARC'H, Fabienne VENNIN, Jean-Luc CAILLIE, Régine LEFEVRES, Valérie COEURET, Valérie SMETS, Pierre BIEUVILLE, Céline SEGLAS, Florian MONKA-RELLO

Absents Excusés :
Frédéric JOUSSELIN qui a donné un pouvoir à Arnaud DUFOSSE

Date de la convocation : 30 octobre 2026

Ouverture de séance : le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00

Secrétaire de séance : Thomas GUYOMARC'H

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Nombre de votants : 11 (dont 1 pouvoir)

Délibération : CM_2611051_Renouvellement convention service médecine préventive

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDG 27)

L'objectif : Respecter les obligations légales de la commune en continuant de veiller à la santé et à la sécurité de l'ensemble du personnel municipal grâce au service de médecine préventive et de gestion des risques professionnels.

La décision : La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2026, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité son renouvellement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDG 27).

Durée de la convention : 3 ans (du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029), reconductible pour 3 ans supplémentaires par avenant.
Prise d'effet dès la signature des parties, avec une clause de résiliation possible sous préavis de 2 mois par lettre recommandée.
Le Maire est habilité à signer la nouvelle convention ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Résultat du vote :
Adopté à l'unanimité (11 voix pour)

Délibération : CM_2611052_Don de matériel informatique à l'école

Cession à titre gratuit d'un ordinateur portable au profit du SIVOS pour affectation à l'école communale.

Réemployer au profit de l'école, un ordinateur portable acheté par la mairie en 2024 (pour un montant initial de 542 €), devenu inutile aux services municipaux et au Maire, afin de répondre aux besoins équipements exprimés lors du dernier conseil d'école.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la cession à titre gratuit (don) de cet ordinateur portable (remis à neuf et réinitialisé) au SIVOS, à destination directe de l'école.

Matériel en parfait état de fonctionnement (Windows 11) évalué à 200 € sur le marché de l'occasion.
Destiné aux activités pédagogiques ou administratives de l'école communale.

Condition : Le matériel est cédé avec interdiction légale de revente par le bénéficiaire.

Résultat du vote :
Adopté à l'unanimité (11 voix pour)

Information : Phénomène de Retrait-Gonflement des Argiles (RGA)

Deux signalements de dégâts matériels sur des habitations, susceptibles d'être liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, ont été enregistrés en mairie :

- Un signalement sur le secteur du Haut Boisset ;
- Un signalement dans le centre-bourg.

Ce qu'il faut savoir sur l'assurance et la procédure

Même si les propriétaires ont déjà contacté leur assurance, ils ne pourront être indemnisés que si l'État reconnaît officiellement l'état de catastrophe naturelle.

Le rôle de la mairie : Elle rassemble les dossiers des habitants touchés et les envoie à la préfecture. La mairie ne décide de rien.
Le rôle de l'État : C'est un groupe de ministères qui décide, en regardant la météo et la gravité de la sécheresse.
Si la réponse est positive : Dès que l'accord est publié au Journal Officiel, les habitants auront 30 jours pour prévenir leur assurance.

La mairie a demandé aux personnes concernées de préparer leur dossier avec des photos, des devis et des constats.

Calendrier

L'État étudie ces demandes sur une année complète (du 1er janvier au 31 décembre).

Par conséquent :
Aucun dossier ne part tout de suite à la préfecture.
La mairie continue de noter les dégâts signalés tout au long de l'année 2026.
Le dossier complet sera envoyé à la préfecture début 2027.

Une information a déjà été mise sur le site internet du village pour prévenir l'ensemble des habitants.

Information : Calendrier de fermeture du réseau cuivre (ADSL / Téléphonie fixe)

L'opérateur Orange ferme progressivement son ancien réseau en cuivre (celui qui sert pour l'ADSL et la ligne fixe classique).

Le calendrier dans l'Eure

Dans notre département, 261 communes sont concernées par un calendrier en deux étapes :
Fin des nouveaux abonnements (depuis le 31 janvier 2026) : On ne peut plus prendre de nouvel abonnement ADSL ou de ligne fixe sur le cuivre. En revanche, ceux qui ont déjà un contrat le gardent pour l'instant sans aucun changement.
Coupure définitive de la ligne (36 mois plus tard) : Le réseau en cuivre sera totalement coupé et démonté. Cela se fera uniquement quand tous les logements pourront avoir la fibre.

La situation pour notre commune

Pour Boisset-les-Prévanches, même si le détail n'est pas encore figé sur le site d'Orange, nous sommes intégrés au « Lot 6 ». La coupure définitive est prévue pour novembre 2029.

Ce qu'il faut faire

Les habitants doivent anticiper ce changement avant 2029. Il faudra passer à la fibre optique ou, si ce n'est pas possible, choisir une autre solution Très Haut Débit (box 4G/5G ou satellite).

Une aide financière a été mise en place par l'État pour aider les personnes qui ont un échec lors de l'installation de la fibre (travaux complexes ou trop chers) pour les foyers ayant un quotient familial inférieur à 29 316 €.

Conditions : Avoir une attestation d'échec de raccordement à la fibre (délivrée entre le 1er septembre 2025 et le 31 janvier 2027).

L'aide permet de payer les travaux nécessaires. La demande se fait sur internet via le site de l'ASP (puma.asp-public.fr).

Questions Diverses

Calendrier des événements et manifestations communales

Cérémonie du 11 novembre : Rassemblement prévu à 10h45 devant la mairie, suivi de la cérémonie commémorative à 11h00 au monument aux morts. Un vin d'honneur convivial sera ensuite offert en mairie.

Repas des Aînés : Organisé le samedi 15 novembre.

Arbre de Noël : Prévu le samedi 6 décembre à Caillouet.

Entretien et restauration du monument aux morts du cimetière

Le monument aux morts situé dans le cimetière communal a fait l'objet d'un nettoyage complet en prévision de la cérémonie du 11 novembre.

Le rechampissage (la dorure et le traçage) de plusieurs inscriptions s'altère et devient de moins en moins lisible. Des travaux de restauration des écritures devront être envisagés.

Deux options techniques et financières sont présentées :
Restauration en interne : Utilisation de feutres de peinture spécialisés, offrant une solution à très faible coût mais avec une incertitude sur le rendu esthétique final et la durabilité dans le temps.
Intervention d'un professionnel : Prestation de gravure/peinture spécialisée garantissant un travail de qualité pérenne, moyennant un coût plus élevé.

Avant l'intervention d'un professionnel, un essai sera réalisé avec les feutres de peinture spécialisés. Si le résultat n'est pas satisfaisant, une intervention d'un professionnel sera envisagée.

Mobilier urbain

Le nouveau banc ainsi que la poubelle destinée au parvis de la mairie ont été réceptionnés. Leur installation physique interviendra prochainement.

Signalisation horizontale (peinture de voirie)

Conformément aux engagements pris, l'entreprise pressentie a effectué un repérage sur l'ensemble de la commune afin de recenser les marquages au sol nécessitant un rafraîchissement (stops, passages piétons, lignes). Le devis est attendu pour le mois de novembre.

Bulletin municipal

La rédaction de la nouvelle édition touche à sa fin. Le document a été validé par la commission communication. La mise en page, conforme aux exigences techniques, a été validée par l'imprimeur.
Fin d'impression prévue mi-novembre.

Dispositif d'aide alimentaire d'urgence par chèques-services

Tous les documents sont prêts (règlement, formulaires, guide d'utilisation), mais la mise en place est retardée à cause des règles de la comptabilité publique.

Le problème administratif lié à l'intégration comptable des chèques-services :
Une livraison à la trésorerie : Les chèques commandés doivent d'abord être livrés directement au comptable public de l'État (la DGFiP), pas à la mairie.
Ils doivent ensuite être remis à un agent de la mairie désigné comme « régisseur ». Or, notre commune n'a pas cette organisation en place.
C'est ce régisseur qui doit distribuer les chèques en main propre et rendre des comptes au trésorier.

L’objectif initial étant de ne pas alourdir inutilement la gestion administrative, une demande est faite aux services de la DGFiP pour simplifier la gestion et éviter des démarches trop lourdes.

La commune est dans l'attente de ce retour des services fiscaux avant d'engager formellement la création de la régie.

Clôture de séance : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

